

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 avril 2005
Français
Original: espagnol

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 148 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Soixantième année

**Lettre datée du 11 avril 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Sommet international sur la démocratie, le terrorisme et la sécurité qui s'est tenu à Madrid du 8 au 11 mars 2005 sous l'égide du Club de Madrid et avec l'appui d'organismes publics espagnols et d'autres appuis extérieurs importants a fourni l'occasion de commémorer les victimes du terrorisme du monde entier et de débattre de stratégies de lutte pragmatiques, de tirer les enseignements des échanges de données d'expérience et de formuler un plan d'action contre le terrorisme. La présence de nombreux chefs d'État et de gouvernement, de ministres, de hauts responsables d'organisations internationales, d'enquêteurs, d'experts et de représentants de la société civile en a montré toute l'importance.

À l'issue du Sommet, le Club de Madrid, en tant qu'instance aux travaux de laquelle participent conjointement d'anciens chefs d'État et de gouvernement de pays démocratiques, a présenté à la communauté internationale, en collaboration avec d'autres organisations et des gouvernements qui partagent sa volonté de promouvoir la démocratie, un programme d'action intitulé Agenda de Madrid, dont le texte est joint à la présente lettre dans ses versions espagnole et anglaise. Cet agenda ainsi que la très importante allocution relative à une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme que vous avez prononcée au Sommet constituent à ce jour de grands documents de référence dans la lutte mondiale contre ce fléau.

Bien que l'Agenda de Madrid ne soit contraignant que pour les pays membres du Club de Madrid, il constitue une référence dont nous espérons qu'elle pourra être utile aux États Membres de l'ONU. Je me permets donc de vous demander, à des fins d'information, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 148 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Juan Antonio Yáñez-Barnuevo



Annexe à la lettre datée du 11 avril 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Sommet international sur la démocratie, le terrorisme et la sécurité

Madrid, 8-11 mars 2005

Agenda de Madrid

[Original : anglais et espagnol]

Réunis afin de commémorer et d'honorer les victimes des attentats terroristes commis le 11 mars 2004, de rappeler la force et le courage des Madrilènes et, à travers eux, toutes les victimes du terrorisme et tous ceux qui sont confrontés à ce fléau partout dans le monde,

Nous, membres du Club de Madrid, anciens chefs d'État et de gouvernement de pays démocratiques, avons réuni des dirigeants politiques, des experts et des citoyens du monde entier.

Nous les avons bien écoutés. Nous avons perçu la peur et l'incertitude généralisée que provoque le terrorisme. Nos principes et recommandations politiques tiennent compte des préoccupations fondamentales qui les sous-tendent.

Soucieux d'inciter tous les dirigeants du monde à agir, nous avons établi, à l'intention des gouvernements, des institutions, de la société civile, des médias et des citoyens, un agenda proposant des mesures concrètes et efficaces, conçues comme un moyen démocratique de faire face à la menace terroriste mondiale.

Principes de Madrid

Le terrorisme est un crime contre l'humanité en ce qu'il porte atteinte à la vie d'innocents, crée un climat de haine et de peur et favorise les dissensions entre les religions et les groupes ethniques. Il constitue l'une des violations les plus graves de la paix, du droit international et de la dignité humaine.

Le terrorisme porte atteinte à la démocratie et aux droits de l'homme. Rien ne justifie que l'on s'en prenne à des civils et à des non-combattants en les intimidant et en attendant à leur vie.

Nous récusons vigoureusement toute idéologie d'inspiration terroriste. Nous condamnons sans réserve ses méthodes. Notre point de vue se fonde sur un ensemble commun de valeurs et de principes universels, à savoir la liberté et la dignité humaine, la protection des citoyens, l'instauration et la consolidation de la démocratie sous tous ses aspects et à tous les niveaux et la promotion de la paix et de la justice.

Réagir dans tous les domaines

Vis-à-vis des victimes, nous avons le devoir de faire en sorte que les terroristes soient sanctionnés par la justice. Il est nécessaire de doter les forces de police de

tous les moyens dont elles ont besoin, étant entendu qu'elles doivent toujours respecter les principes qu'on leur recommande de défendre. Les mesures de lutte contre le terrorisme devront respecter pleinement les principes internationaux relatifs aux droits de l'homme et à l'état de droit.

Il n'existe pas de solution simple. Le recours à la force est nécessaire dans la lutte contre le terrorisme. Les mesures militaires, lorsqu'elles s'avèrent nécessaires, doivent toujours aller de pair avec des mesures policières et judiciaires et des mesures politiques, diplomatiques, économiques et sociales.

Nous engageons tous les États à appliquer leur droit national et à s'acquitter de leur obligation de protéger les populations placées sous leur juridiction. Les gouvernements doivent, tant individuellement que collectivement, prévenir et réprimer les actes terroristes. Les institutions internationales, les gouvernements et la société civile doivent aussi s'attaquer aux facteurs qui font que les terroristes ont des appuis et des partisans.

Coopération internationale

Le terrorisme constitue actuellement une menace à l'échelle mondiale. Il sévit en effet non seulement à Madrid, New York et Washington, mais aussi à Dar es-Salaam, Nairobi, Tel-Aviv, Bali, Istanbul, Riyad, Casablanca, Bagdad, Bombay et Beslan. Il faut donc lutter contre lui à l'échelle de la planète. Les gouvernements et la société civile doivent redoubler d'efforts pour promouvoir l'esprit de compromis, la coopération et le dialogue au niveau international.

La légitimité internationale est un impératif moral et pratique. Agir dans une optique multilatérale est donc indispensable. Les institutions internationales, en particulier l'Organisation des Nations Unies, doivent être renforcées. Nous devons redoubler d'efforts pour les rendre plus transparentes, plus démocratiques et plus efficaces.

Des perspectives nationales étroites seraient contraires à ce but. Les institutions judiciaires et les services de police et de renseignement doivent coopérer et échanger des informations au-delà des frontières nationales.

Citoyens et démocratie

Seules la liberté et la démocratie permettront de mettre fin au terrorisme. Aucun système de gouvernement ne peut revendiquer davantage de légitimité qu'un gouvernement démocratique, qui est capable, mieux que tout autre, de satisfaire aux exigences politiques.

Les citoyens défendent et promeuvent la démocratie. Nous devons appuyer le développement des mouvements démocratiques dans tous les pays et réaffirmer notre engagement en faveur de la solidarité, de l'intégration sociale et du respect de la diversité culturelle.

Les citoyens sont des acteurs et non des spectateurs. Ils personnifient les principes et les valeurs de la démocratie. L'existence d'une société civile dynamique est capitale pour protéger les populations locales, contrer les idéologies extrémistes et faire face à la violence politique.

Appel à l'action

S'attaquer à un pays, c'est s'attaquer à tous les pays. Le dommage causé à un être humain est un dommage causé à toute l'humanité. Il n'y a pas d'indifférence possible. Nous demandons donc à tous, c'est-à-dire à tous les États, à toutes les organisations, nationales et internationales, et à tous les citoyens, d'agir.

En nous fondant sur les débats menés par les dirigeants politiques, les experts et les citoyens, nous avons recensé les domaines d'action et formulé les recommandations ci-après, dont nous estimons qu'ils devraient être élargis, révisés et appliqués de manière continue et dynamique.

Recommandations de Madrid

Les divergences de vues politiques et philosophiques sur la nature du terrorisme ne peuvent en aucun cas justifier l'inaction. Nous appuyons la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme annoncée par le Secrétaire général de l'ONU au Sommet de Madrid le 10 mars 2005. Nous demandons instamment :

- Que la définition du terrorisme proposée en décembre 2004 par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement soit adoptée;
- Que les États qui ne l'ont pas encore fait ratifient et appliquent les conventions internationales sur la lutte antiterroriste;
- Que la Convention des Nations Unies sur le terrorisme international soit adoptée le plus rapidement possible.

Nous considérons par ailleurs que répondre aux besoins des victimes du terrorisme est non seulement un impératif moral mais aussi une nécessité pratique. Nous recommandons en conséquence :

- D'examiner la possibilité de créer des postes de haut commissaire chargé de défendre les victimes du terrorisme aux niveaux national et international, dont les titulaires défendraient le droit des victimes de connaître la vérité et contribueraient ainsi à ce que justice leur soit rendue, à ce qu'ils bénéficient d'une aide judiciaire suffisante et à ce qu'ils soient pleinement indemnisés.

Coopération internationale

Une coopération transfrontière efficace suppose la confiance mutuelle et le respect de l'état de droit. La confiance mutuelle s'établit sur la base de règles partagées, de la réciprocité et d'une collaboration concrète. Pour instaurer cette confiance, nous proposons :

- De créer, à l'intention des forces de police et des services de renseignement, des instances de débat périodiques et informelles qui pourraient être bilatérales dans un premier temps et se transformer ensuite en structures officielles de coopération multilatérale;
- De renforcer les organisations régionales afin que les mesures de lutte contre le terrorisme puissent être adaptées aux nécessités locales et puissent bénéficier des connaissances et des réseaux locaux;
- De coordonner ces instances et ces organisations au niveau mondial.

La coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme est aussi une question de ressources humaines et financières. À cet égard, nous demandons :

- Que soit créé un mécanisme international, composé d'États, d'organisations non gouvernementales et d'entités du secteur privé, qui mette en rapport les États qui ont besoin de ressources avec ceux qui peuvent leur en fournir;
- Que soit créé un fonds qui aide les gouvernements disposant de ressources financières insuffisantes à s'acquitter de leurs obligations, conformément aux propositions du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement constitué par l'ONU.

Facteurs sous-jacents et facteurs de risque

Le terrorisme se nourrit de l'intimidation, de la peur et de la haine. Bien que les autorités nationales soient tenues de garantir la liberté, notamment la liberté religieuse, les dirigeants, notamment les chefs religieux, ont la responsabilité de ne pas abuser de cette liberté en suscitant ou en justifiant la haine, le fanatisme et les guerres religieuses. À cet égard, nous proposons :

- Que l'on promeuve systématiquement le dialogue culturel et religieux en établissant des dialogues au niveau local et en organisant des tables rondes et des programmes d'échanges internationaux;
- Que les autorités et les médias surveillent continuellement leur langage afin de ne pas renforcer involontairement la volonté des terroristes d'intimider et de susciter la peur et la haine;
- Que l'on mette en œuvre des programmes nationaux et internationaux visant à évaluer les manifestations de racisme, les affrontements ethniques, le fanatisme religieux et la manière dont il en est rendu compte dans les médias et que l'on révise les manuels scolaires pour ce qui touche la perception des cultures et la tolérance religieuse.

Bien que la pauvreté ne soit pas une cause directe du terrorisme, les politiques économiques et sociales peuvent contribuer à pallier l'exclusion et le ressentiment que peuvent engendrer les changements socioéconomiques rapides, élément souvent exploité par les terroristes. À cet égard, nous demandons :

- Que l'on adopte des politiques en matière de commerce, de subventions, d'investissements à long terme qui permettent d'aider les groupes marginalisés à s'intégrer socialement et de les inciter à participer;
- Que l'on redouble d'efforts pour éliminer les inégalités sociales structurelles en éliminant la discrimination à laquelle certains groupes sont en butte;
- Que l'on lance des programmes visant spécifiquement à promouvoir l'éducation de la femme, l'emploi et la représentativité des exclus;
- Que tout soit fait pour que les objectifs du Millénaire pour le développement dont l'échéance est fixée à 2015 soient atteints.

Les terroristes prospèrent dans les pays où des conflits n'ont pas été résolus et où les mécanismes permettant d'obtenir qu'il soit fait droit aux revendications politiques sont rares. À cet égard, nous proposons :

- Que l'on prenne de nouvelles initiatives de médiation et de pacification dans les pays marqués par des conflits et divisés, étant entendu que la démocratie et la paix vont de pair;
- Que l'on redouble d'efforts pour promouvoir et renforcer les institutions démocratiques et la transparence aux niveaux national et mondial. Des initiatives telles que la Communauté des démocraties peuvent contribuer à la réalisation de ces deux objectifs.

Lutte contre le terrorisme

Les valeurs et principes démocratiques sont des instruments indispensables pour lutter contre le terrorisme. Toute stratégie efficace de lutte contre ce phénomène suppose que les terroristes soient isolés. Il sera donc toujours préférable de traiter le terrorisme comme un délit particulier et de le réprimer au moyen des systèmes d'application des lois, c'est-à-dire dans le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit. À cet égard, nous recommandons :

- Que soient adoptées des mesures empêchant que tant les actes terroristes que la violation des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme demeurent impunis;
- Que l'on prévoie des lois relatives aux droits de l'homme dans tous les programmes de lutte contre le terrorisme et dans les politiques des gouvernements et des organismes internationaux;
- Que l'on élabore une proposition tendant à créer un poste de représentant spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU qui serait chargé d'étudier la compatibilité des mesures antiterroristes avec les instruments relatifs aux droits de l'homme, proposition qui a été appuyée par le Secrétaire général de l'ONU, lorsqu'il est venu à Madrid;
- Que l'on étudie les moyens d'intégrer socialement les minorités et les communautés dispersées dans tous les pays;
- Que l'on promeuve, dans le monde entier, la création d'institutions politiques démocratiques qui fonctionnent sur la base de ces principes.

Dans la lutte contre le terrorisme, toutes les informations sur des attentats commis dans un autre État doivent être considérées comme des informations sur un attentat commis dans son propre État. Pour faciliter les échanges de renseignements entre les États, nous proposons :

- De réévaluer les règles applicables aux informations classées secrètes, afin qu'il puisse y avoir rapidement des échanges d'informations de ce type;
- De définir les conditions du partage des informations entre États en se fondant sur le critère de la disponibilité;
- De recourir aux technologies les plus perfectionnées pour constituer des bases de données sur la lutte antiterroriste aux niveaux régional et mondial.

Le principe de la solidarité et de la coopération internationales s'applique également aux mesures défensives. À cet égard, nous recommandons :

- Que l'on mette en œuvre des programmes transfrontières dans le cadre desquels les gouvernements et les entités privées puissent participer à un

système commun de stockage de médicaments et de vaccins et les services d'urgence puissent coopérer sans entrave.

La solidarité doit s'accompagner de nouveaux efforts d'harmonisation des instruments existants de collaboration dans la lutte antiterroriste. À cet égard, nous recommandons :

- Que l'on applique les instruments nationaux et internationaux de lutte antiterroriste efficacement et de manière concertée;
- Que l'on établisse, au niveau national, des directives claires sur le rôle des forces armées par rapport à celui des forces de police;
- Que l'on élabore des plans nationaux qui établissent les responsabilités en matière de lutte contre le terrorisme et permette aux organismes spécialisés de contribuer pleinement à l'effort national en la matière.

La menace terroriste nécessite que l'on redouble d'efforts pour limiter la prolifération des armes de destruction massive. À cet égard, nous recommandons :

- De demander au Conseil de sécurité de l'ONU de commencer à mener des enquêtes sur les territoires des pays suspectés d'appuyer des réseaux terroristes et, lorsqu'il y a lieu, d'appliquer la large gamme de mesures prévue au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies;
- D'achever la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et de renforcer et de développer la convention sur l'interdiction des armes biologiques;
- De poursuivre les initiatives novatrices qui ont été prises dans le monde pour réduire la prolifération des armes de destruction massive, telles que l'Initiative de réduction de la menace terroriste mondiale et les Alliances mondiales.

Il est nécessaire de priver les terroristes des ressources financières dont ils ont besoin pour mener leurs activités. Afin de démanteler les réseaux de financement du terrorisme, nous recommandons :

- De renforcer et de coordonner les mesures policières et les campagnes d'information et d'éducation civique visant à réduire le trafic illicite de drogues, dont le produit sert à financer le terrorisme;
- De créer un centre international de financement de la répression du terrorisme qui permette de financer les enquêtes et de former les forces de l'ordre et fasse aussi office de centre de coopération et d'entraide;
- De créer des outils qui permettent de rendre plus transparente la collecte de fonds auprès du secteur privé et des organisations caritatives, tels que l'échange de bonnes pratiques;
- De multiplier les cellules de renseignements financiers, qui facilitent la coopération entre les organismes publics et les établissements financiers.

La société civile

Pour que la démocratie puisse servir d'antidote du terrorisme et de la violence, il faut pouvoir s'appuyer sur la communauté internationale et la population. À cet égard, nous proposons :

- Que l'on crée un réseau mondial de citoyenneté entre les dirigeants de la société civile qui défendent la démocratie dans le monde, en recourant largement aux technologies liées à l'Internet et aux autres nouveaux systèmes de communication;
- Que l'on mette en place, dans le cadre de ce réseau, un système d'alerte précoce qui permette d'éviter l'escalade des conflits locaux et d'appuyer moralement et matériellement les groupes de la société civile dont la sécurité est menacée.

Lancement de l'Agenda de Madrid

Le Club de Madrid présentera l'Agenda de Madrid à l'ONU, à la Communauté des démocraties lors de la réunion ministérielle qu'elle tiendra au Chili, à d'autres institutions et à des gouvernements. Il se mettra en rapport avec des universités, des établissements de recherche spécialisés et des comités de sages pour mettre au point les propositions faites par les groupes de travail et les tables rondes du Sommet de Madrid.

Le dialogue et les échanges d'idées qui se sont instaurés au présent sommet sur la base des travaux de nombreux experts, professionnels et législateurs doivent se poursuivre. Les documents élaborés constituent un très bon outil de travail pour tous ceux qui souhaitent comprendre les problèmes que pose le terrorisme et leur apporter une solution efficace.

Nous gardons au cœur le souvenir des victimes du terrorisme de tous les continents et des terribles attentats commis aux États-Unis en 2001. Nous pensons que la tenue, le 11 septembre 2006, d'une nouvelle conférence mondiale qui aura pour but d'évaluer les progrès accomplis dans l'application de l'Agenda de Madrid présentera un intérêt à la fois symbolique et pratique.

Club de Madrid
Madrid, le 11 mars 2005